

COMPTE-RENDU



RÉUNION DU 8 AVRIL 2021

Présents :

M. Yves TERLAT
M. Albert DANCOISNE
Mme Angèle DUPAYAGE
M. Pascal FROISSART
Mme Astrid BEAUCOURT
M. Marcel GAPENNE
M. Claude DRUELLE
M. Alexandre DERISBOURG
M. Jean-Claude HOFFMANN
Mme Chantal CHRISTMANN
Mme Martine DEMEYERE
Mme Sonia PRIEM
M. Philippe THUMEREL
M. Didier ROBIDET
M. Dominique LABALETTE
Mme Arlette SOLTYS
Mme Louissette TAILLEZ
M. Pascal CAMPEL
M. David KUSNIREK
Mme Arlette CORTES
M. Philippe SEWERYN

Excusés :

Mme Michèle MOREN (Pouvoir à Alexandre DERISBOURG)
Mme Sandrine DELPIERRE (Pouvoir à Angèle DUPAYAGE)
Mme Béatrice HONORE
Mme Adélaïde DELATTRE (pouvoir à Martine DEMEYERE)
M. Tony DEDOURGE (pouvoir à Claude DRUELLE)
M. Yves BOURSIER (pouvoir à Louissette TAILLEZ)



En raison de la crise sanitaire, la réunion de Conseil municipal a été délocalisée dans la salle des fêtes et toutes les dispositions visant à respecter la distanciation et la sécurité des personnes présentes ont été respectées.

M. le Président intervient sur la situation sanitaire en préambule de la séance et appelle de ses vœux à ce que le gouvernement soit plus performant dans la campagne de vaccination, déplorant le manque d'anticipation depuis le début de la crise sanitaire qui dure depuis plus d'un an. Mme DUPAYAGE conclut cette intervention en se réjouissant de l'installation d'un médecin sur la commune.

M. Pascal FROISSART est désigné en qualité de secrétaire de séance et fait l'appel.

1. Bilan des opérations patrimoniales

L'assemblée approuve à l'unanimité les opérations immobilières de la commune en 2020 (5 cessions de terrains).

2. Compte de gestion année 2020

M. le Maire quitte la séance et en confie la présidence à M. DANCOISNE.

Mme BEAUCOURT fait lecture du compte de gestion de l'année 2020 présenté par la Trésorerie Municipale. Elle indique qu'il est en tous points conforme au Compte administratif de la Commune. L'assemblée valide, à la majorité, ce compte de gestion.

M. SEWERYN fait remarquer que son groupe a une lecture différente du compte de gestion et qu'il votera contre.

Votes pour : 19 Votes contre : 6

3. Compte administratif année 2020 et affectation des résultats

Le compte administratif 2020 qui présente un excédent de fonctionnement de 871 380,27 € et un déficit d'investissement de 30 774,14 € est validé à la majorité (moins le vote de M. le Maire qui a quitté la séance).

Il est décidé d'affecter 471 380,67 € en réserve au compte 1068 de la section d'investissement et de maintenir le solde, soit 400 000,00 € en recettes de fonctionnement.

M. SEWERYN fait remarquer que la somme budgétée en 2020 pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux n'a pas été consommée. M. DUFOUR explique que le marché pour la mise en accessibilité de l'école Curie a dû être annulé en raison de la pandémie. La réalisation de ces travaux n'a pu être reprogrammée durant le temps scolaire.

Votes pour : 19 Votes contre : 6

4. Impôts locaux – Vote des taux Année 2021

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021. Il prend acte qu'il n'y aura pas de vote de taux de la taxe d'habitation en 2021 et que le taux de taxe Foncière sur les Propriétés Bâties est majoré du taux départemental soit 22,26.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat,

en fonction du bien immobilier et connaissent chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances (basée sur l'inflation). Pour 2021, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 1,2 %.

Taxes	Taux année N-1	Taux année en cours	Bases	Produit
Foncière bâtie	16,51 %	38,77 %	3 080 000 €	1 194 116 €
Foncière non bâtie	54,39 %	54,39 %	20 500 €	11 150 €

M. SEWERYN constate que les administrés risquent de faire des amalgames avec la majoration départementale imposée sur la TFPB au niveau communal. Monsieur le Maire confirme en disant qu'il faudra expliquer les règles fixées par la loi de finances.

Les Taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Batis regroupe désormais la part départementale, il n'y a donc pas d'incidence pour les usagers.

5. Budget primitif – Année 2021

Le Conseil Municipal approuve à la majorité le budget primitif 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 4 658 080,00 €. Le Budget Primitif s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 3 665 530 €

Section d'investissement : 992 550 €

Mme BEAUCOURT donne lecture des différents chapitres budgétaires et explique que ce projet de budget a été préparé en faisant abstraction des impacts possibles de la pandémie (éventuelles annulations d'activités).

M. LABALETTE demande pourquoi on retrouve les mêmes montants sur certains articles en dépenses de fonctionnement et en recettes de fonctionnement. M. DUFOUR lui explique que les lignes concernées représentent des opérations d'ordre concernant les amortissements obligatoires en matière de comptabilité M 14. Ces sommes doivent être équilibrées en recettes et en dépenses.

M. LABALETTE constate une augmentation de 21 % des dépenses d'énergie. Il demande si l'impact de la coupure de l'éclairage public la nuit depuis le 30 décembre dernier est connu. M. DUFOUR l'informe que les factures liées à la période ne sont pas encore parvenues en mairie.

M. LABALETTE fait remarquer une augmentation des fournitures pour les services techniques. M. DUFOUR explique cela par l'utilisation de nouveaux articles budgétaires préconisés par la trésorerie et qu'il n'y a pas d'augmentation de ces fournitures.

M. LABALETTE questionne sur les raisons de l'augmentation de la masse salariale. Mme BEAUCOURT explique que c'est lié au glissement vieillesse-technicité, aux titularisations et avancées de grade et le versement de la prime « COVID ».

M. CAMPTEL demande une explication sur l'emprunt arrivé début 2021. M. le Maire lui explique qu'il s'agit de l'emprunt autorisé en 2020, mais constaté seulement début 2021 sur les comptes de la Commune. M. le Maire informe par ailleurs qu'il n'y a pas d'emprunt inscrit dans ce budget primitif pour la salle de sport car un conseil municipal prochain étudiera (en fin d'année) un budget supplémentaire qui prendra en compte le plan de financement de la salle de sports.

Pour l'instant, la Région a notifié 32 000 € pour la réalisation des études sur l'utilisation du bois d'essence locale, le Département, 50 000 € pour le city-stade et 350 000 € pour le complexe sportif, soit 400 000 € et l'Etat vient de faire savoir que via la DETR (Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux), il participera à hauteur de 500 000 €.

Des subventions sont en cours de demande : la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), l'ANS (Agence Nationale du Sport), la Région des Hauts de France via le PRADET (Politique Régionale d'Aménagement et de Développement du Territoire) et le FRATRI (Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle), l'ADEME, la FDE62 (Fédération Départementale de l'Énergie). Pour clôturer sur ce sujet Monsieur le Maire précise qu'il espère un financement avec un reste à charge pour la Commune de 30 %. Il rappelle aussi que comparé à 2011, l'annuité annuelle de remboursement d'emprunt pour la Commune a été divisée par 3.

M. CAMPTEL revient sur le montant des investissements qui était inscrit dans le Rapport d'Orientation Budgétaire (7,5 millions d'Euros). Il fait remarquer que les investissements sont en baisse de 25 % dans le budget 2021. M. le Maire explique à l'assemblée que les investissements présentés dans le ROB étaient une présentation financière de tous les projets qu'il serait utile de développer sur Annay. Bien évidemment, le mandat ne suffira certainement pas pour tout financer.

M. DUFOUR explique que 400 000 € étaient inscrits en prévision pour la salle de sport en 2020. Ils ne sont pas repris pour 2021 puisqu'un budget supplémentaire sera proposé au conseil. M. DERISBOURG ajoute que le projet, le budget prévisionnel et l'état des demandes de financement engagées pour la salle de sport avaient été présentés lors de la commission qu'il a réunie il y a peu et où les membres de l'opposition ne siégeaient pas.

Votes pour : 20 Votes contre : 6

6, 7. Subventions communales aux associations annaysiennes

Est voté à l'unanimité (moins les votes de MM DANCOISNE et SEWERYN) pour les associations et à l'unanimité (moins les votes de MM ROBIDET, THUMEREL et SEWERYN) pour les associations sportives le versement de 50 % de la subvention communale 2021 aux associations qui déposeront les documents nécessaires à cette fin en mairie, ceci afin de ne pas les mettre en difficulté de trésorerie :

Amicale des communaux : 500 € ; Anciens Combattants : 80 € ; APE Péri-Curie : 100 € ; Cercle Laïque Mixte : 125 € ; Club de l'amitié : 130 € ; Compagnie de l'Artois : 750 € ; Country Fever : 75 € ; Ecole de musique : 4 000 € ; Harmonie La Renaissance : 2 000 € ; Jardins d'Annay : 100 € ; Médailleurs du Travail : 220 € ; Mémoire et Racines : 115 € ; La Fraternelle : 76 € ; Tarin des Aulnes : 125 € ; Fnath : 100 € ; Comité Socio Culturel : 125 € ; Comité du Souvenir Français 110 € ; Brisons les Silences, Osons : 250 €

M. SEWERYN fait remarquer que les dossiers de demande de subvention sont complexes. M. FROISSART lui répond qu'une personne est à disposition en mairie pour aider les dirigeants associatifs. M. SEWERYN confirme qu'il a fait appel à ses services.

Annay Disc Golf Club : 150 € ; Ayama : 250 € ; Boxing Club Ring Annay : 375 € ; Cyclo Club : 400 € ; Football Club Annaysien : 3 000 € ; Idéal Pétanque : 250 €

M. KUSNIREK demande si les associations sportives ont eu des dépenses en 2020. M. le Président lui indique que les charges fixes ont continué de courir. MM ROBIDET et SEWERYN confirment que les cotisations aux fédérations sportives ont été réglées malgré l'arrêt des activités. Toutes les associations seront rencontrées afin de faire le point sur leur situation et un retour sera fait au Conseil Municipal. Monsieur le Président précise qu'il convient d'aider les associations à redémarrer et que chaque situation sera examinée afin de proposer le versement du solde de la subvention 2021.

8. Taxe locale sur la publicité extérieure

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, des dispositions et des tarifs maximaux relatifs à la taxe locale sur la publicité extérieure.

9. Redevances scolaires – Année 2021-2022

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire le taux de la redevance scolaire à 120 € pour l'année scolaire 2021-2022.

M. LABALETTE demande combien d'enfants sont concernés. M. DANCOISNE l'informe qu'une quarantaine d'enfants de communes extérieures sont accueillis sur Annay pour une dizaine d'enfants annaysiens fréquentant dans les écoles d'autres communes.

10. Formation des élus

L'assemblée autorise, à l'unanimité, d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 9% du montant des indemnités des élus. La somme correspondante a été inscrite au budget prévisionnel. *Mme CORTES questionne sur les organismes de formation et les crédits. M. le Président lui dit qu'il y a plusieurs organismes de formation agréés et qu'elle doit choisir celui qui lui convient le mieux. La somme de 11 000,00 € a été inscrite au budget 2021, à répartir entre ses 27 membres.*

11. Subvention communale à l'APEI

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 960,00 € à l'APEI de Lens et environs, dont les prestations bénéficient à 8 annaysiens.

12. Demande de subvention à la CAF du Pas de Calais – Appel à projet REAAP

L'assemblée autorise, à l'unanimité, le dépôt d'une demande d'une subvention à la CAF du Pas de Calais afin de reconduire les actions dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité portées par le service Petite Enfance. Il s'agit des ateliers motricité, du café des parents, des classes passerelles pour les primo scolarisés et d'un atelier d'éveil parents-enfants.

13. Dispositif jeunes en ville

L'assemblée autorise, à l'unanimité, l'ouverture de 24 places afin que les jeunes annaysiens puissent bénéficier d'un job d'été d'une durée de 30 à 35 heures réparties sur une ou deux semaines au cours de la période estivale. Ils accompliront leur mission en soutien des animations diverses ou au sein du service technique.

14. Adhésion à l'association Chemins de Picardie du Nord Pas de Calais Picardie

Le conseil municipal se prononce favorablement, à l'unanimité, sur l'adhésion d'un montant annuel de 50 € à l'association Chemins de Picardie du Nord Pas de Calais.

La séance est levée à dix-huit heures vingt-huit minutes.

C'est chaque année un moment fort de la vie communale que celui du vote du budget. Pour notre majorité, il faut d'abord noter le sérieux du travail accompli par les services et les arbitrages des élus.

Maitriser les dépenses, ce sera la continuité des années précédentes : la progression sera limitée à 2.08% des dépenses réelles. Pour l'investissement, ce sont près de 575 000€ qui seront consacrés aux achats d'équipement et aux travaux, dont la mise en accessibilité de l'école Curie. La part réservée au remboursement de capital s'élève à 100 000€ c'est trois fois moins que celui que nous avons constaté en 2014. Celui-ci évoluera bien sûr avec le projet de la salle de sport qui fera l'objet de décisions soumises au conseil.

Assurer les recettes alors que la loi de finance réforme les bases d'imposition devient aléatoire ; en effet, alors que la commune pouvait imaginer que les recettes de taxe du foncier bâti augmenteraient en raison de l'augmentation du nombre de logements, il n'en sera rien ! ces efforts sont fortement amoindris par la décision de baisse des bases sur les locaux industriels. C'est facile pour l'Etat d'imposer cet effort aux communes cela ne lui coûte rien ! Même si nous soutenons les entreprises, surtout dans ce contexte de pandémie, il faut rappeler que la commune n'a plus la compétence économique et ne maîtrise pas non plus le développement économique.

Nous déplorons que L'Etat qui par ailleurs a fortement baissé les dotations dans les années précédentes, continue de s'en prendre à l'échelon local, contraignant ainsi les communes à des choix cornéliens sur les services à rendre aux habitants.

Ce budget 2021 montre néanmoins que les élus ont fait le choix du maintien et du développement des services : Restauration, loisirs des enfants et des jeunes, services aux aînés...et bien sûr, entretien et propreté de la ville. C'est pour nous l'occasion de remercier les agents du Service technique et leur directeur pour la réactivité dont ils font preuve.

Nous avons une forte ambition pour notre village entre la salle de sport, le restaurant intergénérationnel et la résidence autonomie Séniors, la rénovation des bâtiments scolaires et surtout les aménagements d'accessibilité (pour lesquels nous souffrons de retard depuis la loi de 2005). Ce sont donc des montants importants dont nous aurons besoin et cela ne se fera pas en un mandat. Nous avons tracé un projet de ville

Yves Terlat, Michèle Moren, A Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Tony Dedourge, Astrid Beaucourt, Alexandre Derisbourg, Martine Demeyère, Pascal Froissart, Chantal Christmann, Philippe Thumerel, Arlette Soltys, Marcel Gapenne, Béatrice Honoré, Jean-Claude Hoffmann, Sonia Priem, Claude Druelle, Adélaïde Delattre, Didier Robidet, Sandrine Delpierre, Dominique Labalette, Michèle Ecaillet, Daniel Mattéi, Magalie Descamps, Jackie Francke, Cathy Marin, Marc Planchon, Evelyne Chapelle, Albert Demarey et toute l'équipe de l'Union Annaysienne.

Groupe de l'Union Annaysienne

ANNAY, VILLE DE SPORT EN SALLE !

Construire une salle de sport nécessite de connaître nos besoins et notre capacité à financer le projet. Sur Annay, six associations sportives existent: Ayama (art martial), Boxing club ring Annay, Cyclo-club, Annay Disc golf club, Football club Annaysien et Ideal pétanque. Actuellement seuls 2 clubs (boxe et art martial) et nos 3 établissements scolaires pourraient être amenés à utiliser cet équipement régulièrement. Prévoir des activités de santé/remise en forme pour tous, voire l'invitation d'équipes extérieures (Lens, Harnes..) pourraient un temps remplir le planning d'utilisation dès l'ouverture. Quant à l'arrivée de nouvelles familles prochainement, amèneront-elles les créations d'un club de Volley-ball, Basketball, Handball, Badminton ou de Gymnastique les années futures? Personne ne le sait. Côté financier nous avons une dette de 704 257 € à laquelle il convient d'ajouter un emprunt de 60 000€ voté dernièrement. Ce projet devrait coûter 4 900 000 €. Dans le meilleur des cas il faut trouver 1 470 000€ pour finaliser l'opération. N'a-t-on pas vu trop grand pour les 4402 habitants dont 24% ont 60 ans et plus? Cet emprunt ne réduira-il pas notre capacité à développer d'autres opérations? Déjà rien n'est prévu pour le restaurant intergénérationnel, sur la cantine à 1€ pour tous, sur les étangs communaux en 2021! Notre capacité d'autofinancement, si ce projet était voté, atteindrait les 100% limitant durablement notre marge d'investissement.

Arlette CORTES Louissette TAILLEZ Yves BOURSIER Pascal CAMPTEL David KUSNIREK Philippe SEWERYN

Groupe Rassemblement pour l'Avenir